

Séance du 20 janvier 2026

N° 2026_03
Nomenclature acte : 4.1.1

Composant le Conseil d'Administration :

En exercice : 16

Démissionnaire : 1

Présents : 10

Représentés : 3

Votes pour : 13

Votes contre : 0

Abstention : 0

L'An deux-mille-vingt-six, le vingt janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le treize janvier deux-mille-vingt-six, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence d'Anne BULLET, Vice-présidente du CCAS.

Présents : A. BULLET, A-M. MERCADIER, D. LAFON, G. REIGADA, J-Y. SOMMIER, S. ABGRALL, M. FORNIER, F. BROSSE, S. LE BEUZE, S. BECHTOLA

Absents représentés : L. VASTEL (par A. BULLET), P. KATHOLA (par J-Y. SOMMIER), A. BON (par M. FORNIER)

Absents excusés : Z. KEFIFA, N. SAUCY, M. LAGARDE

Démissionnaire : J. LECLERCQ

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU le Code de l'Action Sociale et des familles, et notamment ses articles L123-6 à L123-17,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

VU le Décret n°2016-1978 du 20 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le Décret n°2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs,

VU les réussites des agents concernés aux examens professionnels d'attaché principal, et d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des emplois afin de l'actualiser en fonction des évolutions de carrière des agents concernés.

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet
- 1 poste d'attaché principal à temps complet

L'effectif des grades concernés est modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Filière médico-sociale				
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	0	0	1	0
Assistant socio-éducatif	2	0	2	0
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	3	0	3	0
Agent social	10	5	10	5
Filière administrative				
Attaché principal	0	0	1	0
Attaché	1	1	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0
Adjoint administratif	1	0	1	0

Article 2 : d'autoriser dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels sur le fondement de l'article L332-14 ou L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visé.

Article 3 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget du CCAS.

Article 4 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'à l'accueil du CCAS, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 05/02/2026

S²LO

ID : 092-269200374-20260205-DEL2026_03-DE

Article 5 : ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Madame la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fontenay-aux-Roses le

05 FEV. 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Anne BULLET
Vice-présidente du CCAS



Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le 05/02/2026.....
Publication/Affichage le.....05/02/2026....

La Vice-présidente du CCAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne BULLET", written over the typed name "Anne BULLET".